

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP 597206
Séance du - 8 SEP. 2006

REÇU A LA PRÉFECTURE
12 SEP. 2006

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DU CEEJA

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15/10/2004 et n° 2006/III-3^e/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise la signature du projet d'avenant n° 1 à la convention du 28 janvier 2006 annexé au rapport, entre l'association CEEJA et le Département du Haut-Rhin,

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 12 SEP. 2006
Publication 15 SEP. 2006

Pour le Président du Conseil Général
délégué



Ludovic LIONS

LE PRÉSIDENT

Charles BÜTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions